

## Prévention des risques majeurs

**Les bons réflexes !**



**Livret de consignes à conserver**



Le mot du Maire .....	3
Glossaire .....	4
Pour en savoir plus .....	4
Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	5
Les risques naturels .....	6
Les inondations .....	6
Les phénomènes météorologiques .....	7
Les risques technologiques .....	8
Les risques industriels .....	8
Les transports de matières dangereuses.....	9
L'organisation communale de crise .....	10
Les plans particuliers de mise en sûreté .....	11
Les consignes générales .....	12



Simone Mathieu et le capitaine Sauvageot du centre de secours de Viry-Chatillon, lors d'un exercice de simulation à l'Hôtel de ville

Depuis plusieurs années, l'ensemble des mesures mises en place par la municipalité de Viry-Chatillon est orienté par la volonté de proposer à tous les habitants un cadre de vie agréable, des équipements et des services publics de qualité. Il s'agit de répondre aux besoins de tous et notamment à ceux des générations futures, dans un état d'esprit de solidarité. L'élaboration de notre Agenda 21, la mise en place d'un Plan local de l'Urbanisme sont autant de projets qui répondent à ces objectifs.

Prévoir l'avenir, c'est aussi prendre en compte les risques qui nous entourent. Identifier et prévenir au mieux les risques dont certes la probabilité est faible, mais la survenue possible, est notre devoir à tous. Ces risques dits majeurs sont principalement de deux ordres : naturels (inondations, phénomènes météorologiques...) et industriels.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs recense les risques existants sur notre territoire. Chacun doit prendre conscience du rôle qu'il a à jouer dans la maîtrise du danger.

Les institutions publiques ont le devoir d'informer la population et de mettre en place les moyens de protection les plus adaptés.

Les habitants doivent quant à eux connaître les risques qui les entourent, et les consignes spécifiques à respecter pour se protéger et limiter les conséquences. Rien ne remplacera la mobilisation et la participation de chacun au bon déroulement des opérations de secours.

Je vous encourage à lire attentivement ce document et à le conserver à portée de main.

Simone Mathieu  
Maire de Viry-Chatillon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simone Mathieu'.

<b>CIM</b>	<b>C</b> ompagnie <b>I</b> ndustrielle <b>M</b> aritime
<b>DCS</b>	<b>D</b> ossier <b>C</b> ommunal <b>S</b> ynthétique
<b>DDRM</b>	<b>D</b> ossier <b>D</b> épartemental sur les <b>R</b> isques <b>M</b> ajeurs
<b>DICRIM</b>	<b>D</b> ocument d' <b>I</b> nformation <b>C</b> ommunal sur les <b>R</b> isques <b>M</b> ajeurs
<b>GDF</b>	<b>G</b> az <b>D</b> e <b>F</b> rance
<b>ORSEC</b>	<b>O</b> rganisation de la <b>R</b> éponse de <b>S</b> écurité <b>C</b> ivile
<b>PCS</b>	<b>P</b> lan <b>C</b> ommunal de <b>S</b> auvegarde
<b>PLU</b>	<b>P</b> lan <b>L</b> ocal d' <b>U</b> rbanisme
<b>POI</b>	<b>P</b> lan d' <b>O</b> rganisation <b>I</b> nterne
<b>PPI</b>	<b>P</b> lan <b>P</b> articulier d' <b>I</b> ntervention
<b>PPMS</b>	<b>P</b> lan <b>P</b> articulier de <b>M</b> ise en <b>S</b> ûreté
<b>PPRN</b>	<b>P</b> lan de <b>P</b> révention des <b>R</b> isques <b>N</b> aturels
<b>PPRT</b>	<b>P</b> lan de <b>P</b> révention des <b>R</b> isques <b>T</b> echnologiques
<b>SEVESO</b>	Nom donnée à la directive européenne pour qualifier une installation à haut risque
<b>TMD</b>	<b>T</b> ransport de <b>M</b> atières <b>D</b> angereuses

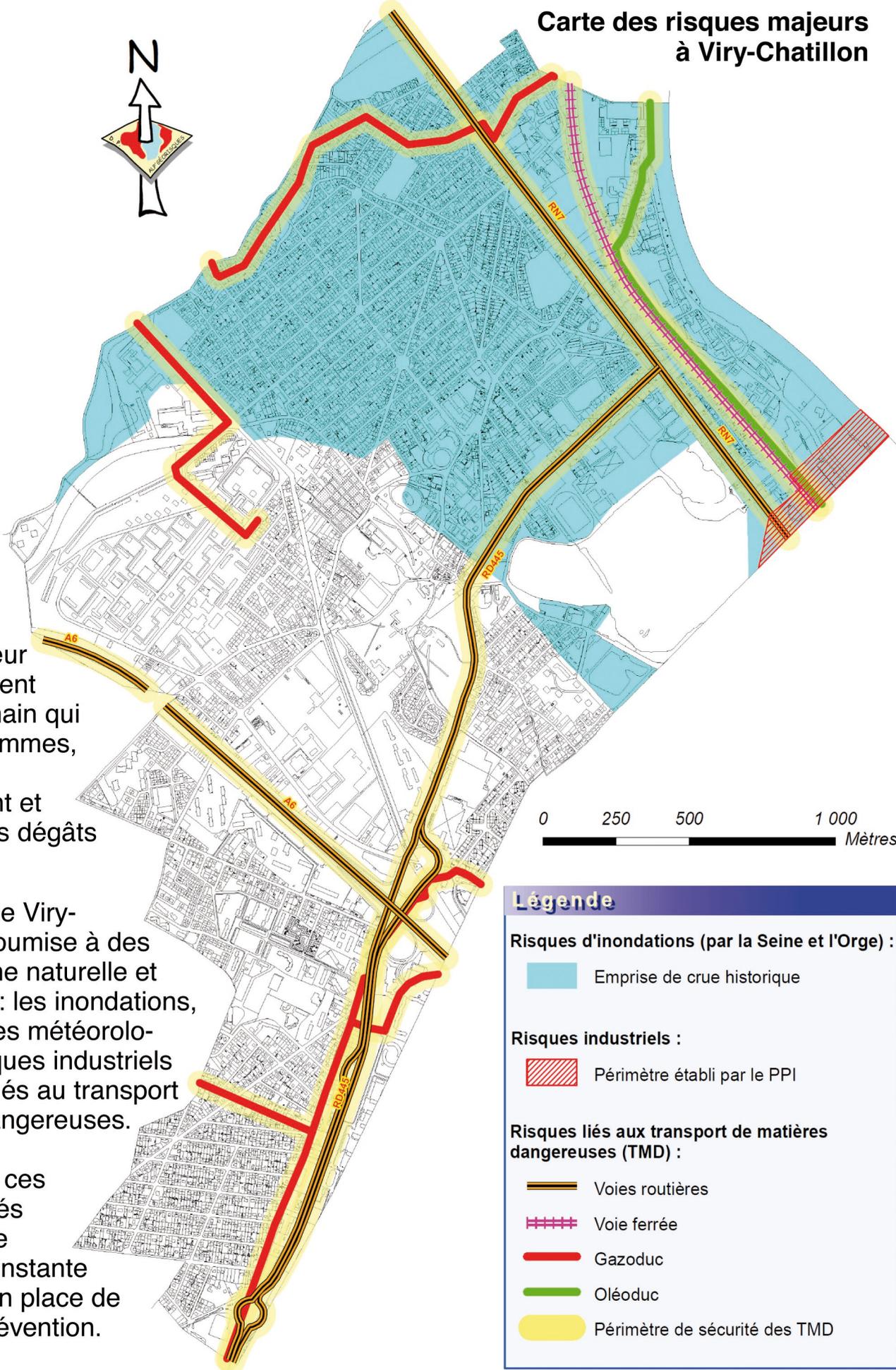
## Pour en savoir plus ...

Les documents réglementaires (PLU, PPRN et PPRT) et d'information préventive (DICRIM, DDRM, DCS) sont consultables en mairie de Viry-Chatillon. Pour plus d'information appelez le : 01 69 12 62 12.

### **Sites Internet :**

- Site de Météo-France pour obtenir des informations sur les conditions météorologiques et les crues : <http://www.meteo.fr> et <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>
- Portail du ministère chargé de l'environnement dédié à la prévention des risques naturels et technologiques : <http://www.prim.net>
- Site de la société Alp'Géorisques spécialisée dans l'étude et la cartographie des risques majeurs (téléchargement des dossiers d'information sur les risques majeurs) : <http://www.alpgeorisques.com>

## Carte des risques majeurs à Viry-Chatillon



Un risque majeur est un événement naturel ou humain qui menace les hommes, leurs biens ou l'environnement et occasionne des dégâts importants.

La commune de Viry-Chatillon est soumise à des risques d'origine naturelle et technologique : les inondations, les phénomènes météorologiques, les risques industriels et les risques liés au transport de matières dangereuses.

L'ensemble de ces risques identifiés fait l'objet d'une surveillance constante et de la mise en place de mesures de prévention.

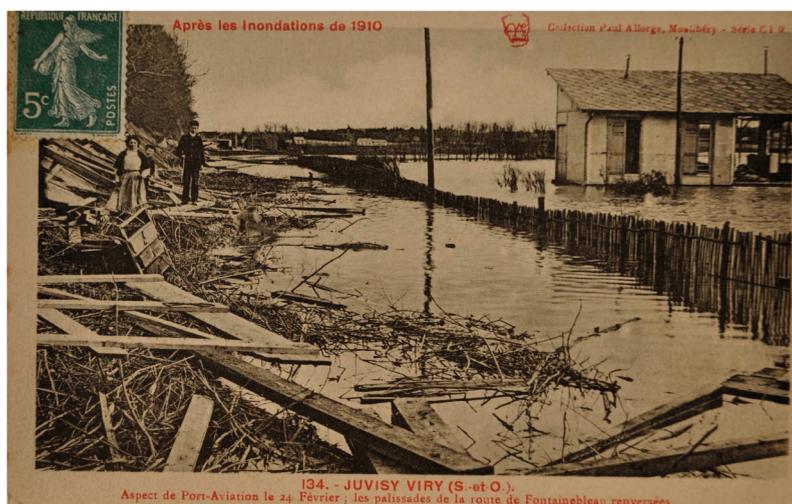


La commune de Viry-Chatillon peut être touchée par les inondations de la Seine et de l'Orge.

**Les inondations de la Seine** sont caractérisées par une montée lente des eaux et une durée de submersion relativement longue. Elles peuvent ainsi se traduire par un débordement direct de la Seine, une remontée de la nappe, ou encore une stagnation des eaux pluviales.

En **1910**, une crue d'ampleur exceptionnelle a inondé la région parisienne.

Cette crue de référence sert de base pour organiser les secours en prévision d'une inondation éventuelle.



## Les consignes



**A l'intérieur :**  
Montez à l'étage  
ou en hauteur



**En extérieur :**  
Gagnez les hauteurs et éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse

### Autre :

Dès l'alerte, fermez les ouvertures en rez-de-chaussée et mettez en hauteur les objets sensibles à l'eau.

Coupez les réseaux d'électricité et de gaz.

Ne consommez pas l'eau courante, sauf avis contraire des autorités.

**Les crues de l'Orge** sont fréquentes sur la commune mais sans conséquence grave.

Elles ont généralement pour origine des événements météorologiques exceptionnels qui entraînent une saturation des sols ce qui accroît le ruissellement.

La crue de référence est la celle de mars 1978.

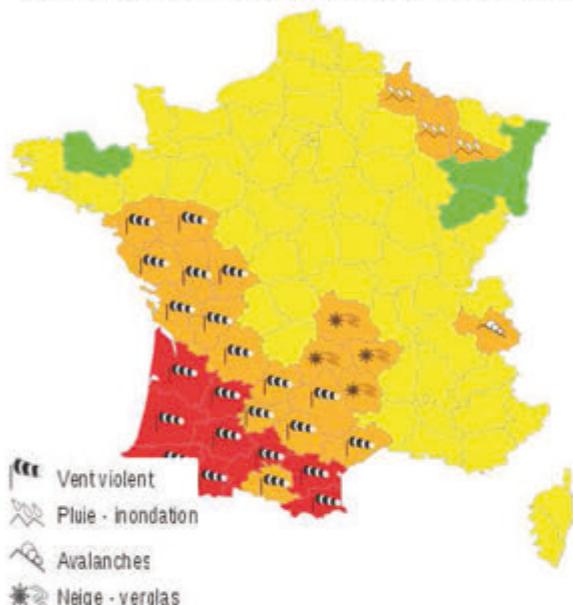
De nombreuses opérations sont mises en œuvre pour limiter l'introduction des eaux de ruissellement, et faire en sorte que les débits de pointe soient écrêtés, notamment :

- Le bassin situé rue Francoeur permet d'extraire des eaux de pluie du réseau en les dirigeant vers les lacs, via un ouvrage de dépollution.
- Le parking situé rue Henri-Barbusse est constitué d'une chaussée réservoir infiltrant une partie des eaux et rejetant le reste avec un débit limité.
- Les Côteaux de l'Orge bénéficient de la mise en place de rétention sous voirie.
- Les opérations de mise en conformité des bâtiments publics permettent, via la réalisation de puisards, de limiter la quantité des eaux rejetées.

Les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles ou les canicules peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement.



### Les risques climatiques : une préoccupation de l'Agenda 21



La ville de Viry-Chatillon vient de publier son Agenda 21. Suite à une concertation et un travail riche des publics associés, la question des phénomènes météorologiques a émergée.

Il s'agit de prendre en compte les risques climatiques dans les choix d'urbanisme et d'aménagement qui seront faits pour la ville.

Concrètement, cette orientation sera mise en œuvre à travers le Plan Local d'Urbanisme en cours de rédaction.

### Les consignes

#### Tempêtes :

- Abritez-vous dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets ;
- Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets.

#### Canicule :

- Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais ;
- Rafrachissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Buvez fréquemment et abondamment (1 verre d'eau par heure) ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

#### Verglas :

- Salez les trottoirs, allées ou escaliers extérieurs;

#### Neige :

- Si vous devez vous déplacer, renseignez-vous sur l'état des routes (tél. : 0826 022 022, ou web : <http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr> ;
- Ayez toujours dans votre voiture un équipement minimum (couverture, lampe, eau,...) au cas où vous seriez bloqués.

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques :

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
ou 08 92 68 02 38

Quatre couleurs correspondent à quatre niveaux de vigilance :

**Vert (niveau 1)** Pas de vigilance particulière.

**Jaune (niveau 2)** Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

**Orange (niveau 3)** Être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.

**Rouge (niveau 4)** Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

# Les risques

## Les risques industriels



Les risques industriels proviennent de deux établissements implantés dans la zone industrielle de la Plaine-Basse sur des communes voisines (Grigny et Ris-Orangis). Ils sont classés « Seveso seuil haut », ce qui correspond au seuil le plus haut de l'échelle de classification des sites à risques selon la législation européenne. Il s'agit de la **Compagnie Industrielle Maritime (CIM)** et **Antargaz**.

Ces établissements stockent des produits très inflammables.

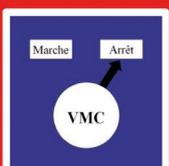
Ainsi, un risque d'incendie et/ou d'explosion pourrait avoir des conséquences en dehors du périmètre des établissements.



## Les consignes



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en calfeutrants portes, fenêtres et aérations (ventilations).



Pour limiter ces risques, le responsable de chaque établissement a mis en place un **plan d'organisation interne (POI)**, qui prévoit l'organisation des secours en interne pour un incident survenant dans l'enceinte de l'établissement. Si les effets de l'accident dépassent cette limite, le préfet dirige et met en œuvre un **plan particulier d'intervention (PPI)**.

Le transport de matières dangereuses est indissociable de l'activité humaine. A Viry-Chatillon, différents modes de transport sont utilisés : la route et l'autoroute, la voie ferrée, la Seine et les canalisations. En effet, la commune est traversée par deux canalisations transportant du gaz haute pression (GDF) et une canalisation transportant des hydrocarbures (TRAPIL).



S'agissant principalement de produits inflammables, les risques liés à un accident lors du transport de matières dangereuses sont variés : explosion, incendie, dégagement d'un nuage toxique, pollution des sols et de l'eau.

Pour prévenir les accidents, une signalétique spécifique est adoptée, afin d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui y sont liés. Elle s'applique au transport par route et par voie ferrée.

	336	▶ Code danger	 Pictogrammes de danger
	1230	▶ Code matière	

Plaques - étiquettes

**Signalisation visible sur les camions et les wagons de matières dangereuses**

Matières explosives				
Gaz				
Matières inflammables				
				
				
Matières toxiques, infectieuses				
Matières radioactives				
Matières fissiles, corrosives, autres dangers				

### Les consignes



Éloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.



Prévenez les pompiers et indiquez si possible le type de produits concernés (voir plaques si contre apposées à l'arrière du véhicule)



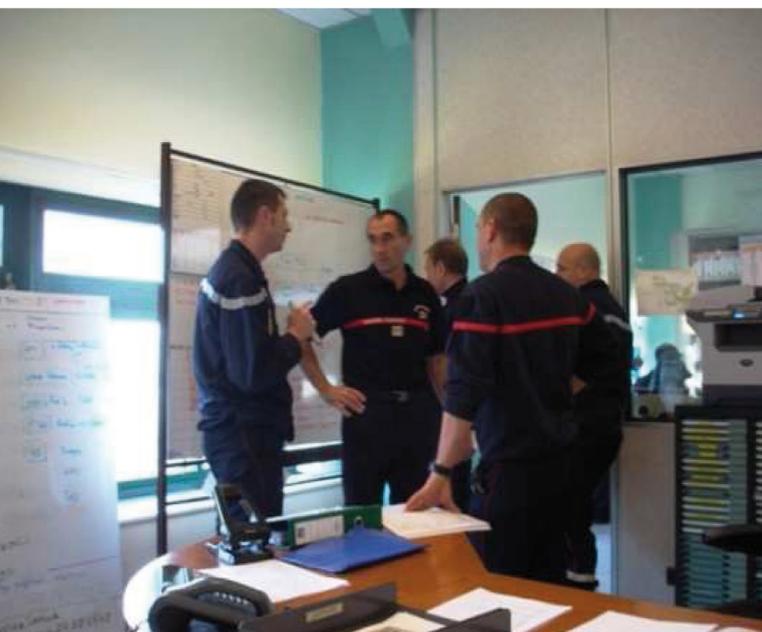
Abritez-vous dans un lieu calfeutré.

## Le plan communal de sauvegarde (PCS)

La commune de Viry-Chatillon met en place depuis 2008 son plan communal de sauvegarde (PCS).

Ce plan a pour but l'organisation concrète des mesures de sauvegarde municipale et l'accompagnement des populations pour une efficacité optimale en situation de crise.

Le plan est déclenché par le directeur des opérations de secours (le maire ou, le cas échéant, l'élus d'astreinte). Celui-ci active et coordonne les cellules de gestion de la crise. Le maire doit, en lien avec le commandant des opérations de secours de la préfecture et avec le poste de commandement communal, prendre rapidement les décisions qui s'imposent (évacuation des zones dangereuses, accueil des victimes, etc.).



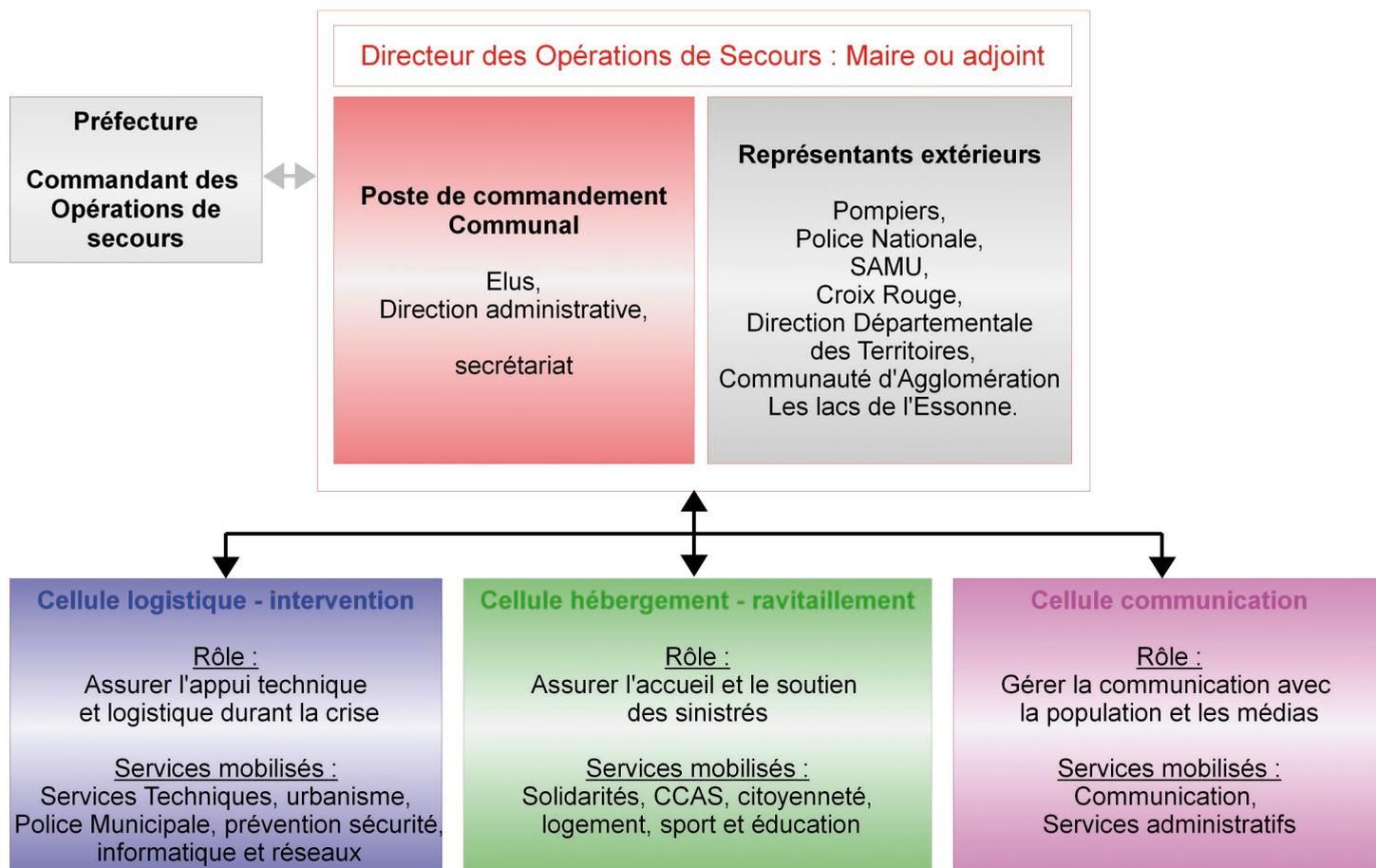
Le commandant des opérations de secours est généralement un officier sapeur-pompier désigné. Il coordonne l'intervention des secours (pompiers, médecins d'urgence, forces de l'ordre) et évalue la situation sur le terrain, afin de donner au maire les meilleurs conseils d'action. Le PCS définit précisément les missions des élus, des responsables administratifs et techniques répartis en cellule pour que chacun réagisse de façon appropriée et cela le plus rapidement possible. Il prévoit par exemple, l'évacuation et l'hébergement des sinistrés ou encore la diffusion de l'information.

A cette fin, le document formalisant le PCS dresse l'inventaire de tous les moyens disponibles rapidement : numéros de téléphone, moyens matériels, moyens médicaux, hébergement, restauration, etc.

Des exercices de simulation sont organisés au sein des services municipaux, pour une meilleure réactivité en cas de catastrophe.

Le plan communal de sauvegarde s'intègre, si nécessaire, dans les plans départementaux déclenchés par la préfecture (PPI, Plan ORSEC, Plan Rouge).

Les cellules de crises définies dans le PCS s'organisent de la façon suivante :



## Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)

Le PPMS, élaboré par les établissements scolaires, permet d'y organiser la sécurité pendant une alerte.

La ville de Viry-Chatillon accompagne la mise en place des PPMS de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du territoire, et finance le matériel d'urgence nécessaire.

Le plan est spécifique à chaque établissement. Il est élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement. Il désigne les consignes à appliquer, les personnes-ressources et leurs tâches en cas d'alerte, l'organisation spécifique à chaque risque, les moyens de l'établissement et les lieux sécurisés.

L'équipe pédagogique de chaque établissement est donc formée pour assurer la sécurité de vos enfants.

**Alors en cas d'alerte : n'allez pas chercher vos enfants à l'école, mettez-vous à l'abri, ils sont en sécurité.**

*C'est une consigne qui peut paraître difficile à respecter. Cependant elle est indispensable. En effet, dehors, vous êtes en danger et vous gênez l'intervention des secours.*

## Les consignes générales

En cas d'événement majeur, la population sera avertie grâce aux sirènes présentes dans la commune.

Les services municipaux peuvent également utiliser un véhicule équipé de hauts-parleurs pour avertir les citoyens de tout changement de consigne.



## Numéros utiles en cas d'urgence

Sapeurs pompiers : 18 ou 112

Police nationale : 17

Samu : 15



### Avant

Connaître les risques qui nous menacent et savoir comment s'en protéger.

Avoir préparé une radio, une lampe de poche, des vêtements et une couverture.



### Au moment de l'alerte

Couper les réseaux (électricité, gaz, eau et téléphone).

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux !

Emporter les affaires essentielles (celles citées ci-dessus et vos papiers d'identité).



Se mettre à l'abri selon les consignes communiquées par haut-parleur.



### Pendant

Se tenir informé par radio : France-Bleue Ile-de-France (107,1 Mhz) et France Info (105.5 Mhz).

Ne pas téléphoner pour éviter la saturation des réseaux.



### Après

En cas de confinement, attendre l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments.

En cas d'évacuation, ne pas réintégrer les maisons sans autorisation, ni rebrancher les réseaux.

Prévenir les autorités de tout danger observé.